Il s'agit de subventions à recevoir des communes membres de la DTNSI (55,8 k€), de l'ADEME pour la géothermie (13,895 k€). On retrouve aussi l'ajustement de la subvention du programme ALVEOLE (-24 k€), de la subvention de la Région pour travaux d'accessibilité (-17,375 k€) et de la subvention du Département pour la fosse à la Gravière aux oiseaux (-3,6 k€).

Chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilées » : -71 500 €

Ajustement des cautions (-3 k€) et équilibre de la section par une diminution du montant de l'emprunt prévu au budget (-68,5 k€).

Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » : 46 600 €

Transfert des études concernant le méthaniseur au budget Assainissement.

Chapitre 27 « Autres immobilisations » : -380 370 €

Annulation du remboursement de l'avance de trésorerie du budget annexe Equipements de tourisme et de loisirs (-381,65 k€) et versement du 1^{er} paiement des résultats d'investissement des communes des Noës et du Crozet (1,28 k€).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 décembre 2020 approuvant le budget primitif général 2021,

Christine Chevillard demande pourquoi le plan vélo est reporté en 2022 et que rien n'a été fait cette année. Jean-Luc Chervin répond que le plan vélo sera voté au prochain Conseil communautaire et que Roannais Agglomération est actuellement dans une phase d'étude et de construction de ce plan. Il ajoute que certaines réunions ont été organisées en comité technique et en comité de pilotage, avec les élus. Il annonce que des aménagements en milieu urbain sont prévus, ainsi que des circuits en milieu périurbain et rural pour du jalonnement. Il confirme que cela suit son cours et qu'il n'y a rien d'anormal concernant ce sujet.

Christine Chevillard ne comprend pas cette réponse et affirme que 496 000 € étaient prévus au budget et que l'on enlève 430 000 € pour les reporter. « C'est un report et on me dit que les choses se font normalement. Il y a donc quelque chose que je n'ai pas pu assimiler » M. le Président répond qu'il s'agit d'un report et que les choses se feront avec retard. Jean-Luc Chervin confirme que Roannais Agglomération a peut-être pris un peu de retard mais qu'il n'y a pas de crédits en moins puisque les crédits concernant l'investissement seront 1 750 000 €, répartis sur la durée du mandat, pour réaliser les aménagements souhaités. Il rappelle que cela fera l'objet d'une présentation lors d'un prochain conseil.

Jacques Troncy précise que l'objet d'une décision modificative est, effectivement, de pouvoir procéder à des ajustements, à la baisse ou à la hausse, à certaines dates de l'année, et notamment en fin d'année, lorsque l'on peut constater l'état de besoin des crédits, ce qui ce qui ne porte aucune espèce d'anticipation sur la réalisation ellemême des actions.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, avec 74 voix pour, 0 contre et 4 abstentions :

- modifie l'autorisation de programme (AP) 171 « Pôle touristique Villerest / Commelle Vernay » comme suit : augmenter de 230 000 € le montant de cette AP portant son montant à 3 200 000 € et augmenter sa durée d'un an pour une dure totale de 11 ans.

- modifie les crédits de paiement 2021 des autorisations de programme comme suit :

Libellé opération	Montant AP	Réalisé avant 2021	CP 2021	DM 2	CP 2021 corrigé	Au-delà de 2021
198 - Fonds de concours aux communes pour garantir la neutralité fiscale	2 000 000,00	1 623 106,94	240 000,00	0,00	240 000,00	136 893,06
2013 - Fonds de concours aux communes en fonctionnement	1 895 427,00	739 607,06	100 000,00	0,00	100 000,00	1 055 819,94
171 - Pôle touristique Villerest / Commelle Vernay	3 200 000,00	2 406 565,18	531 000,00	108 500,00	639 500,00	153 934,82
1007 - Centre Aquatique	48 000 000,00	96 051,48	500 000,00	-275 000,00	225 000,00	47 678 948,52
1010 - Aide à l'immobilier	560 000,00	153 500,00	25 000,00	1 500,00	26 500,00	380 000,00